



Citéo professionnalise ses collaborateurs avec ses partenaires (Etat, OPCA)

Objectif

Proposer des emplois aux personnes motivées et disposant des pré-requis.

Veiller à ce que chaque nouveau médiateur soit rapidement opérationnel et dispose des savoir-faire indispensables.

Partager la culture d'entreprise et de la médiation sociale.

Développer la reconnaissance des compétences acquises et favoriser la capitalisation des échanges de savoirs et de pratiques.

Renforcer la reconnaissance des métiers, des activités et des compétences des personnels.

Plans d'actions

↳ Renforcer les partenariats avec les opérateurs de l'emploi dont Pôle Emploi et les Missions locales dans le cadre de programmes aidés

↳ Créer et développer de nouveaux partenariats (établissements scolaires, AFPA, E2C, Cap Emploi)

↳ Créer et structurer un système de formation intégration avec nos ressources internes

↳ Développer l'accompagnement au travers de l'alternance et du tutorat

↳ Renforcer la qualification des personnels par l'obtention de diplômes et titres professionnels Médiation Sociale via la VAE

↳ Accompagner les personnels dans leurs projets et progressions professionnels



Citéo professionnalise ses collaborateurs avec ses partenaires (Etat, OPCA)

↳ Quelques chiffres clés: (au 31/12/2009)

Effectif : 364 salariés

Formation : 25126 heures de formation bénéficiant à 342 salariés

- 7973 heures dans le cadre du plan de formation
- 122679 heures de formation en alternance (22 médiateurs en contrat de professionnalisation)
- 37 validations de diplômes MS par la VAE (31 AMIS, 6 BAC PRO SPVL,) + 5 BPJEPS finalisés en 2010
- 199 salariés formés et certifiés SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Evolution professionnelle :

- 83 médiateurs affectés sur le réseau de transports en commun promus
- 2 capitaines devenus managers,
- 1 médiateur devenu logisticien
- 2 médiateurs en milieu scolaire devenus managers.



Citéo professionnalise ses collaborateurs avec ses partenaires (Etat, OPCA)

Les outils et les expériences

- **L'accompagnement dans le cadre de programmes aidés d'emploi.**

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI), destiné aux demandeurs d'emploi en difficulté de recherche est une mesure pour l'emploi :

- Assortie d'une aide financière dont le montant et la durée sont fixés localement par le Préfet de Région et régulièrement réajustés
- Engageante pour l'employeur qui officialise le tutorat, prévoit des formations et du soutien dans le projet du demandeur d'emploi

Le CUI est limité à 24 mois et s'intègre dans un CDD ou CDI

A Citéo, les demandeurs d'emploi recrutés dans le cadre de CUI, bénéficient de :

- Un plan de formation adaptation au cours des 2 1ères semaines
- Une formation Sauveteur Secouriste du Travail
- De formations qualifiantes sur les techniques de médiation et la régulation de tensions
- Un accompagnement tutoral et un suivi périodique par leurs managers directs
- Un bilan de leurs parcours à l'issue de la 1^{ère} période du CUI



Citéo professionnalise ses collaborateurs avec ses partenaires (Etat, OPCA)

Les outils et les expériences

- **L'intégration et la formation dans le cadre de contrats de professionnalisation**

Le Contrat de Professionnalisation est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi qui :

- Vise l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle) reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle
- Alterne des périodes d'enseignement général et professionnel (15% minimum de la durée totale du contrat) et de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée
- Permet d'intégrer l'accompagnement par un tuteur volontaire, confirmé et justifiant d'une expérience d'au moins de 2 ans

Le Contrat de Professionnalisation peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou CDI et est limité à 24 mois (sauf renouvellement)

A Citéo, ces jeunes médiateurs sont recrutés dans le cadre de Contrat de Professionnalisation de 24 mois et :

- Visent l'acquisition du Bac Professionnel Services de Proximité et Vie Locale (niveau IV)
- Bénéficient d'un plan de formation de 1260 heures assuré par un lycée de la région, formation intégralement financée par son OPCA (Agefos PME)
- Sont accompagnés par des médiateurs expérimentés de niveau « Capitaine » formés au tutorat : l'OPCA prend en charge la formation Tutorat et participe au financement de l'exercice de la mission à hauteur de 230 euros/mois et /tuteur pendant 6 mois



Citéo professionnalise ses collaborateurs avec ses partenaires (Etat, OPCA)

Les outils et les expériences

- [La formation dans le cadre d'autres dispositifs de formation \(DIF, période de professionnalisation\)](#)

Le Droit Individuel à la Formation permet à chaque salarié de capitaliser 20 heures de formation par an sur 6 ans et s'inscrit dans la logique de co-investissement employeur/salarié

La période de professionnalisation a pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en CDI et permet l'accès à une qualification professionnelle définie comme prioritaire par la branche.

A Citéo :

- Les DIF portent prioritairement sur les diplômes en médiation sociale via la VAE (Titres AMIS ou TMS, BPJEPS, Bac Pro SPVL), des bilans de compétences dans le cadre de projets de mobilité externe
- Les périodes de professionnalisation sont réservées aux salariés plus éloignés au regard de l'évolution de leur emploi et ayant besoin d'une formation longue menant à une qualification professionnelle : formation prise en charge partiellement par son OPCA (Agefos PME)



Citéo professionnalise ses collaborateurs avec ses partenaires (Etat, OPCA)

Les outils et les expériences

La reconnaissance des compétences des salariés (VAE)

- La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins 3 ans de faire valider ses compétences en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle.
- Pour le salarié, c'est un moyen de faire valider ses compétences en vue de l'acquisition de tout ou partie d'une certification.
- Pour l'entreprise, la VAE peut constituer une solution pour motiver vos équipes et les fidéliser dans l'entreprise en leur offrant de nouvelles perspectives professionnelles

A Citéo :

- Les VAE portent prioritairement sur les diplômes en médiation sociale (Titres AMIS, BPJEPS, Bac Pro SPVL)
- L'accompagnement pédagogique externe à la VAE assuré par l'AFPA ou les centres de formation rattachés au Ministère de l'Education Nationale est co-financé par la DIRECCTE Nord Pas de Calais et l'OPCA (Agefos PME).
- Citéo prend en charge les rémunérations des personnels engagés dans la démarche : les bénéficiaires eux-mêmes et les accompagnants internes.